

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**MyShareSCPI**

Société civile de placement immobilier à capital variable  
Siège social : 15, place Grangier - 21000 DIJON  
834 460 156 RCS Dijon

**AVIS DE CONVOCATION**

Par courrier en date du 30 mai 2023 et avis paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 31/05/2023, vous avez été convoqués, en votre qualité d'associé, sur première convocation, à l'Assemblée Générale ordinaire de la SCPI MyShareSCPI, qui s'est tenue le vendredi 16 juin 2023 à 10 h 00, dans les locaux d'ATLAND VOISIN, situés 40 avenue George V (salle du Conseil) à PARIS (8<sup>e</sup>).

Lors de cette Assemblée Générale du 16 juin 2023, le quorum requis pour l'Assemblée Générale ordinaire n'a pas été réuni.

En conséquence, les associés sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 26 juin 2023 à 10 h 00, dans les locaux d'ATLAND VOISIN, situés 40 avenue George V (salle Smile Place) à PARIS (8<sup>e</sup>) à l'effet de délibérer, sur seconde convocation, sur le même ordre du jour à caractère ordinaire, à savoir :

**Résolutions ordinaires :**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Quitus à la Société de Gestion pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé ;
3. Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et reconstitution du report à nouveau par débit du compte prime d'émission ;
5. Approbation des valeurs de la Société arrêtées au 31 décembre 2022 ;
6. Autorisation d'arbitrage donnée à la Société de Gestion sur les éléments du patrimoine immobilier ;
7. Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties ;
8. Prolongation de la mission du dépositaire ;
9. Pouvoirs pour les formalités.

Les projets de résolutions ont été publiés dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 65.

Conformément à l'article R. 214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En conséquence, la Société de Gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont déjà exprimés lors de la première convocation. Les associés n'ayant pas encore exprimé leur vote sont alors invités à participer, sur seconde convocation, à l'Assemblée Générale Ordinaire en votant par correspondance ou en donnant pouvoir sur le bulletin de vote joint à la première convocation qui leur a été adressée.

La Société de Gestion  
MyShareCompany